

HÔTEL DE VILLE

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.48
N/Réf. : NDA/ED/NLB

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le **7/5/10** et de la publication
le **10/5/10**
Le Maire



ARRETE N°2010/203
(Série A)

OBJET : Mise à disposition du 66^{ème} numéro du recueil des actes administratifs de la commune d'Yerres

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-24, L 2122-29,

VU le Code des Communes, et notamment l'article R 121-10-1,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république, et notamment son article 18,

VU le décret n°93-1121 du 20 septembre 1993 relatif au recueil des actes administratifs des collectivités territoriales,

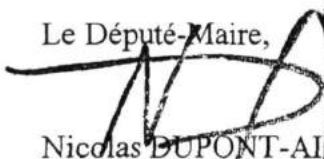
ARRETE

Article 1^{er} : Le 66^{ème} numéro du recueil des actes administratifs (1er trimestre 2010) de la commune d'Yerres est mis à la disposition du public aux services administratifs de la mairie et de la mairie annexe.

Article 2 : Ce recueil est consultable sur place gratuitement. Il peut également être acheté (aux tarifs en vigueur : au numéro ou par abonnement).

Yerres, le 4 mai 2010

Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

